



Education Physique et Sportive Cycle 2 et 3

Proposition d'organisation pédagogique

Une séance est toujours composée d'un échauffement et d'un rapide retour au calme en fin de séance.

Elle doit durer entre 45 et 60 minutes.

Dans le corps de la séance, il est possible de mettre en place **une seule situation avec plusieurs variables ou plusieurs situations différentes** sur la même thématique.

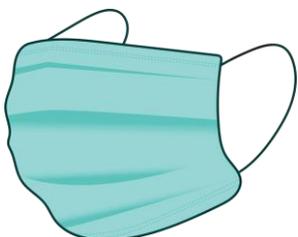
Un cycle d'apprentissage doit comporter de **6 à 10 séances**.

Contraintes sanitaires liées à l'activité :

- **Lavage des mains avant / après l'activité**
- Prévoir des plots ou cerceaux pour symboliser les départs et arrivées ou placements élèves
- Pratique en **extérieur** : cour d'école ou installations extérieures
- Tenue obligatoire
- Pas de contact direct
- Désinfection du matériel si possible
- Eviter les chasubles
- Limiter les brassages
- « Les activités physiques et sportives sont **interdites en intérieur**. Les activités physiques et sportives **sans port du masque sont autorisées uniquement à l'extérieur dans le strict respect de la distanciation physique**.



Les élèves qui ne sont pas momentanément en activité physique (juges, observateurs, etc.) doivent porter leur masque de manière continue et respecter, dans la mesure du possible, la distance de deux mètres, définie pour les personnes en position statique.



Les activités, les formes de pratique ou les organisations qui impliquent des contacts directs entre élèves sont proscrites. »

Repères pour l'organisation de l'EPS en contexte Covid, janvier 2021

Mise à jour février 2021